

ont un rôle à jouer. Il est significatif que le retour à la surface de la question palestinienne dans le conflit au Moyen-Orient ait donné lieu, comme vous le savez tous, à un important débat lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cette occasion, j'ai à nouveau déclaré que le Canada reconnaît le droit du peuple palestinien de se faire entendre et de participer aux négociations qui doivent sceller son destin. Par ailleurs, j'ai fermement maintenu le refus du Gouvernement de se prononcer sur la forme que devrait prendre la participation des Palestiniens aux éventuels pourparlers à ce sujet. Je crois avoir exposé clairement les vues du Gouvernement selon lequel il s'agit là d'une question qui doit être résolue par les seules parties en cause. La question palestinienne ne peut faire l'objet d'un règlement distinct; elle doit s'inscrire dans le contexte des efforts visant à parvenir à une paix acceptable pour toutes les parties.

Devant les profonds changements qui se sont produits au Moyen-Orient depuis deux ans, le Canada maintient fermement, comme il l'a toujours fait, sa position en faveur du droit d'Israël d'exister en tant qu'État indépendant dans cette région du monde. Cette prise de position, et le fait que nous souscrivons à tous les principes énoncés dans la résolution 242 du Conseil de sécurité, impliquent que nous demeurons opposés à toute tentative visant à remettre en question le droit d'Israël ou le droit de tout autre État de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de toute menace ou de tout acte de violence. Le souhait le plus cher du Canada est de voir un jour tous les peuples du Moyen-Orient vivre dans la paix et la sécurité, libérés du spectre omniprésent de la guerre. Pour qu'il soit juste et durable, le règlement du conflit israélo-arabe doit être l'oeuvre des parties en présence, qui doivent y parvenir par la voie de négociations et non par le recours à la violence. On ne peut donc que condamner les activités terroristes comme celles dont l'hôtel Savoy de Tel-Aviv a été le théâtre le mois dernier.

Je crois que mes propos de ce soir font bien ressortir que, malgré l'évolution de la situation, les principes fondamentaux de la politique canadienne à l'égard du Moyen-Orient demeurent les mêmes. Le Gouvernement est disposé à envisager toute évolution rapide de la situation dans la perspective de la recherche d'un règlement pacifique, mais il insiste fermement sur le fait que ces changements ne doivent en aucun cas porter atteinte à l'existence d'Israël. Ce qui importe d'abord et avant tout pour le Canada, à l'heure actuelle comme par le passé, c'est qu'Israël et ses voisins poursuivent leurs efforts en vue de parvenir à une paix librement négociée et acceptable pour tous. Aucun effort ne doit être ménagé, aucun espoir abandonné, dans la poursuite de cet objectif qui, une fois atteint, permettra à Israël libérée